

Paris, le 24 avril 2014

Vivendi : politique de distribution et gouvernance du Groupe

Le Conseil de surveillance de Vivendi s'est réuni ce jour. Il a constaté qu'après la réalisation des cessions en cours, le Groupe disposerait d'une trésorerie nette de l'ordre de 5 milliards d'euros, hors cession de ses participations résiduelles.

Le Conseil a décidé, sur proposition du Directoire, de soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 juin la distribution de 1 euro par action prélevée sur les primes d'émission, soit 0,50 euro au titre de la performance de 2013 et 0,50 euro au titre de retour aux actionnaires, représentant un montant de 1,34 milliard d'euros. La mise en paiement de cette distribution interviendrait le 30 juin.

Le Conseil a en outre prévu, après la cession de SFR, d'utiliser une part significative du numéraire disponible, à hauteur d'un montant de 3,5 milliards d'euros, sous la forme de dividendes et/ou de rachats d'actions.

Au total, le montant reversé aux actionnaires en 2014 et en 2015 devrait s'élever à près de 5 milliards d'euros.

Le Groupe entend conserver son rating au niveau BBB/Baa2 stable qu'il vient de recouvrer après l'annonce de la vente de SFR.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé de maintenir la structure actuelle de gouvernance de la société reposant sur un Conseil de surveillance et un Directoire.

Il a pris acte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale des actionnaires et publiées le 5 mai. Le renouvellement des mandats d'Aliza Jabès et de Daniel Camus ainsi que la nomination de nouveaux membres, Philippe Bénacin, Président-Directeur Général d'Interparfums, et Virginie Morgon, Directeur général d'Eurazeo, seront proposés au vote des actionnaires.

Après avoir entendu le Comité des nominations, le Conseil a confirmé son intention de procéder à l'issue de l'Assemblée des actionnaires à la nomination de Vincent Bolloré, actuel Vice-Président du Conseil, comme Président du Conseil de surveillance, Arnaud de Puyfontaine devenant Président du Directoire.

Jean-René Fourtou, Président du Conseil de surveillance, et Jean-François Dubos, Président du Directoire, ont confirmé leur volonté de démissionner de leurs fonctions à l'issue de l'Assemblée générale du 24 juin.

Note

Dans la mesure où tous les bénéfices et autres réserves distribuables ont été préalablement répartis, cette distribution exceptionnelle présente pour les actionnaires le caractère d'un remboursement d'apport. A ce titre, son montant n'est pas constitutif d'un revenu distribué.

Cette distribution exceptionnelle perçue en franchise d'impôt par les actionnaires de la société, personnes physiques comme personnes morales, vient en diminution du prix de revient fiscal des actions détenues.

Pour toutes précisions quant au régime fiscal applicable à cette distribution exceptionnelle, emportant notamment correction du prix de revient fiscal des actions détenues, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel.

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus, les médias et les télécommunications. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam ; sa filiale Studiocanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films et de séries TV. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique. GVT est un groupe de très haut débit fixe, de téléphonie fixe et de télévision payante au Brésil. Par ailleurs, Vivendi contrôle SFR, le premier opérateur alternatif en France. www.vivendi.com

Avertissement important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes de dividendes et de distributions, et d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.